
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 février 2019 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant
M. Craig Sauv , conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement
M. Benoit Turenne, secr taire d'arrondissement substitut
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice - Services administratifs
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics
M. Julie Nadon, directrice - Am nagement urbain et patrimoine (par d l gation)
M. Sylvain Malo, lieutenant - Service de police de la Ville de Montr al poste de quartier 15

10.01 - Ouverture de la s ance :

Le pr sident d clare la s ance ouverte   19 h 06.

Un  v nement pr c de l'ordre du jour :

1. Signature du livre d'or par les quatre personnalit s du Mois de l'histoire des noirs

CA19 22 0025

Adoption de l'ordre du jour de la s ance du conseil d'arrondissement

Il est propos  par Sophie Thi baut

appuy  par Craig Sauv 

ET R SOLU :

Que l'ordre du jour de la s ance soit adopt  tel que soumis.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.02

CA19 22 0026

Approbation des proc s-verbaux des s ances du conseil d'arrondissement tenues le 24 octobre 2018,   18 h 30 et le 14 janvier 2019,   19 h

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Craig Sauv 

ET R SOLU :

Que les proc s-verbaux des s ances tenues le 24 octobre 2018   18h30 et le 14 janvier 2019   19h soient approuv s tel que soumis.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.03

10.04 - Période de questions et commentaires du public**Madame Diane Denis : Problématique liée aux locations Airbnb**

Madame dénonce l'engouement des locations à court terme de type Airbnb dans son secteur, et propose la solution préconisée à Vancouver, soit l'obtention, par celui qui veut utiliser les plateformes Airbnb ou autre afin de louer des unités de logements, d'un numéro d'enregistrement lié à l'émission d'un permis. Cela permettrait à la Ville d'exercer un contrôle nécessaire tout en lui permettant de recevoir des sommes d'argent liées à l'obtention d'un permis.

Le conseiller Craig Sauv   r  pond.

Question r  pondue sur place.

Madame Sophie Brunelle : Projet du 1750, rue Centre

Madame est propri  taire du 1750, rue Centre, une acquisition qui a   t   faite dans l'optique d'effectuer la r  novation, la construction et la revente de cet immeuble.    cet effet, une demande de permis a   t   d  pos  e en juillet dernier et le projet d  pos   a toujours   t   jug   conforme par le service d'urbanisme, ce qui n'a pas   t   le cas du CCU qui a   mis des avis contraires. Madame aimerait conna  tre les intentions du conseil au sujet de ce projet.

Le maire Dorais r  pond.

Question r  pondue sur place.

Monsieur Maximilian Button : Problématique liée aux locations Airbnb

Monsieur se dit content de constater que la proposition de modification r  glementaire pr  sent  e ce soir pour contr  ler la probl  matique des locations    court terme de type Airbnb devrait permettre d'apporter un d  but de contr  le n  cessaire    cette probl  matique. Il souligne que l'organisme P.O.P.I.R. a d  nombr   que 1171 unit  s sont pr  sentement disponibles sur le site Airbnb et que pr  s de 68% de celles-ci sont des unit  s compl  tes de logement.

Le maire Dorais r  pond.

Question r  pondue sur place.

10.05 - P  riode de commentaires des   lus**Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Les pr  parations de l'arrondissement en pr  vision de la temp  te de neige annonc  e, incluant la location d'  quipement n  cessaire (tracteur-chargeur) sont en cours. Des op  rations de d  gla  age ont   galement   t   effectu  es dans les derniers jours et l'arrondissement agira selon la politique de d  neigement de la Ville de Montr  al, incluant le d  blaiement et le chargement.
2. Invitation des membres du conseil aux jeunes de 16    29 ans pour participer au conseil jeunesse du Sud-Ouest et la p  riode de mise en candidature afin de faire partie du conseil jeunesse se termine le 20 f  vrier.
3. Remerciement    St  phane Bordeleau et Myl  ne Caron pour le sauvetage d'une vie    l'  cole St-Henri o   une   tudiante a   t   victime d'arythmie cardiaque.
4. Journ  e de la pers  v  rance scolaire : vote d'une motion    cet effet et pr  sence du drapeau de la pers  v  rance scolaire dans la salle du conseil.

Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :

1. Renouvellement du contrat pour Pro-Vert Sud-Ouest pour les activit  s d'interventions durables en mati  re de graffiti.
2. Adh  sion du conseil d'arrondissement au plan d'action visant la mise aux normes des cl  tures des piscines ext  rieures de l'arrondissement.
3. Piste cyclable d  neig  e sur le canal Lachine : rencontre entre Parcs Canada, l'association mobilit   des citoyens et les   lus qui aura lieu le 15 f  vrier 2019 afin de faire progresser le dossier.
4. Remerciement d'une citoyenne    deux cols bleus pour l'aide apport  e par ceux-ci pour d  gager la voiture de la citoyenne.

La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :

1. Dossier en 20.04 : approbation d'une aide monétaire de 10 000 \$ pour une période de cinq ans pour le musée des ondes Émile Berliner.
2. Dossier 40.04 : ensemble de modifications afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en œuvre du PDUÉS Turcot, pour l'affectation d'aires d'activités afin de favoriser des projets à dominante emploi, commerce, service et industrie légère.
3. Projet de constructions : 7 projets seront votés.
4. Annonces.

La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :

1. Ruelles vertes : YMCA de Pointe St-Charles – nouvelles façons de faire et augmentation des montants octroyés pour ce programme – réappropriation et verdissement des ruelles depuis 2013, nouvelle approche plus productive.
2. Commission du développement social et de la diversité montréalaise : présidence de la commission et politique de reconnaissance des partenaires communautaires à l'échelle régionale (ensemble de la ville) – développement social et lutte à la pauvreté montant de 10 M\$ dans le cadre du programme MTESS-Ville et modification des indicateurs établis en 2006 (indice Pantalón).

Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :

1. Dossier 40.03 : délimitation des zones où il pourra y avoir de l'hébergement touristique sur la rue Notre-Dame-Ouest, la rue Peel et dans le secteur Griffintown.
2. Rue Rose-de-Lima : d'importants travaux d'infrastructures sont prévus pour 2020 et réflexion sur les aménagements proposés sur Rose-de-Lima et les environs.
3. Dossier 20.03 : contribution financière de 67 900 \$ à Prévention Sud-Ouest pour le projet BUMP (Burgundy Urban Mediation Project).

10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de janvier.

10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de février.

10.09 - Commentaire du public - Demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble sis au 4805, avenue Palm, l'agrandissement du bâtiment d'un seul étage dans une zone dont la hauteur minimale prescrite est de deux étages, en dérogation à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier en 40.01)

Aucun commentaire.

10.10 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble sis au 3828, rue Saint-Patrick, l'implantation d'une dépendance en cour avant, en dérogation à l'article 355 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), lequel exige une distance de 5 mètres de la voie publique au lieu de 1,47 mètre tel que proposé (dossier en 40.02)

Aucun commentaire.

CA19 22 0027**Motion relative aux Journées de la persévérance scolaire, du 11 au 15 février 2019**

Attendu l'importance de travailler à la prévention du décrochage scolaire;

Attendu les résultats encourageants des trois écoles secondaires du Sud-Ouest qui ont réussi ces dernières années à faire passer le taux de décrochage, qui s'élevait à plus de 43%, sous le seuil des 35%;

Attendu que la persévérance scolaire a été identifiée comme un enjeu dans le Plan d'action intégré de développement social du Sud-Ouest 2016-2020;

Attendu les diverses initiatives du Sud-Ouest vouées à la réussite académique mises en Suvre depuis 2009 notamment : borne Allo prof à la bibliothèque Saint-Charles, en 2011; certification Équi T-É (équilibre travail-études), en 2012; drapeau aux couleurs de la persévérance scolaire au-dessus des édifices municipaux, en 2013; financement d'initiatives structurantes dans 5 écoles, en 2013; enveloppe budgétaire de 10 000 \$ dédiée aux 13 écoles primaires et secondaires permettant de financer un projet de nature culturelle, scientifique, ou prônant de saines habitudes de vie, depuis 2015;

Attendu qu'une programmation spéciale d'activités visant à stimuler la persévérance scolaire est offerte dans nos installations (bibliothèques, maison de la culture Marie-Uguay, centre Georges-Vanier);

Attendu que les maisons de jeunes locales et autres partenaires tel le Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM) travaillent au quotidien à la réussite de nos jeunes;

Attendu que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité Réussite éducative : les élus s'engagent! de Concertation Montréal;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De proclamer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019, Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite! »;

Que le conseil salue l'engagement indéfectible des partenaires, des équipes-écoles, des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents envers la réussite scolaire de nos jeunes;

D'inviter la population à participer avec les jeunes aux diverses activités et à arborer le ruban vert et blanc, couleurs de la persévérance scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au comité *Réussite éducative : les élus s'engagent!* de Concertation Montréal, qui est partenaire des Journées de la persévérance scolaire montréalaises coordonnées par Réseau Réussite Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11 _____

CA19 22 0028

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à d'autres arrondissements, le service de traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée (dossier 1194973001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, le service de traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée, aux arrondissements de Verdun, LaSalle, Outremont, Lachine et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1194973001

CA19 22 0029

Autorisation d'une dépense maximale de 472 029,86 \$ et octroi d'un contrat à Groupe DCR, au montant de 390 915 \$ pour les travaux d'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier (appel d'offres public 211825) (dossier 1193398001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 472 029,86 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier;

D'octroyer un contrat à Groupe DCR, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction pour les travaux d'aménagement d'un ascenseur au centre Georges-Vanier au prix de sa soumission, soit un montant de 390 915 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211825;

D'autoriser une dépense de 58 637,25 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 22 477,61 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 64 % par le Service de la gestion et de la planification immobilière et à 36 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1193398001

Il est proposé par la conseillère Sophie Thiébaud, appuyé par le conseiller Craig Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.02 à 20.06 de l'ordre du jour.

CA19 22 0030

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière au montant de 150 000 \$ à Pro-Vert Sud-Ouest, pour les activités d'interventions durables en matière de graffitis, pour l'année 2019 (dossier 1183466004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, pour une durée d'un an, pour les activités d'interventions durables en matière de graffitis sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière de 150 000 \$, taxes incluses;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1183466004

CA19 22 0031

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 67 900 \$ à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes - Projet BUMP pour l'année 2019 (dossier 1185111014)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Prévention Sud-Ouest, laquelle se termine le 31 décembre 2019 pour le projet BUMP, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes »;

D'octroyer à l'organisme une contribution financière de 67 900 \$ payable en deux versements, soit un premier versement de 60 000 \$ dans les trente jours suivant la signature de la convention et un deuxième versement de 7 900 \$ dans les trente jours de l'approbation du rapport final qui doit être remis avant le 31 janvier 2020;

Et d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1185111014

CA19 22 0032

Approbation pour l'affectation d'un montant de 10 000 \$ par année pour un montant maximal de 50 000 \$ pour les années 2019 à 2023 pour le soutien au développement du Musée des ondes Emile Berliner (dossier 1186901004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver l'affectation d'un montant de 50 000 \$ sur 5 ans provenant du budget d'arrondissement et transféré au Service de la culture pour le financement du projet lié à la convention Musée des ondes Emile Berliner pour les années 2019 à 2023.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1186901004

CA19 22 0033

Addenda - Octroi d'une contribution financière de 147 319 \$ à l'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest pour la réalisation d'un camp de jour et d'activités de loisirs au centre Saint-Charles, pour les années 2019 et 2020 (dossier 1186481001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest, pour une durée de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2020 pour la réalisation d'un camp de jour et des activités de loisirs au Centre Saint-Charles.

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 43 000 \$ pour l'année 2018.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1186481001

CA19 22 0034

Approbation d'une entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers et octroi d'une contribution financière de 3 200 \$ pour le projet de Patrouille verte de sensibilisation environnementale pour l'année 2019 (dossier 1197279004)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver une entente entre la Ville de Montréal et le Regroupement des éco-quartiers, laquelle se termine le 31 août 2019, pour réaliser des interventions en gestion des matières résiduelles, dans le cadre du projet de « Patrouille verte de sensibilisation environnementale pour l'année 2019 »;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière non récurrente de 3 200 \$, payable en deux versements, soit un premier versement de 2 880 \$ à la remise du plan d'action annuel et un deuxième versement de 320 \$ à la remise du rapport final;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1197279004

CA19 22 0035

Approbation des ententes entre la Ville de Montréal et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux (dossier 1192839001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'approuver les ententes entre la Ville de Montréal - arrondissement du Sud-Ouest et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour définir les éléments opérationnels et de gestion devant faire partie des conventions d'utilisation, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1192839001

CA19 22 0036

Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 2 077 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1198237001)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 2 077 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

Organismes	Activités	Montants
Centre social d'aide aux immigrants	Contribution financière pour l'organisation de la Journée Bien dans ma peau, Bien dans ma tête.	200 \$
École St-Zotique	Contribution financière pour des projets scolaires d'ordre scientifique	500 \$
Théâtre B. T. W. inc.	Contribution financière pour pour l'achat d'un billet pour la soirée «2019 Vision Celebration Gala».	135 \$
Club de l'âge d'or de la résidence Rodolphe-Clément	Contribution financière pour soutenir les activités de l'organisme.	100 \$

Fondation des résidences Mance-Décary	Contribution financière pour la commandite, à l'aide d'une affiche, d'un souper spectacle St-Valentin.	200 \$
Fondation santé urbaine	Contribution financière pour l'achat d'un billet pour la soirée «Bal urbain 2019».	385 \$
La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles	Contribution financière pour le remboursement des frais associés aux demandes de permis pour l'abattage d'arbres.	407 \$
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	Contribution financière pour l'achat d'un billet pour la soirée bénéfice «Vins et Fromages».	150 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1198237001

CA19 22 0037

Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de décembre 2018 (dossier 1197279001)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2018, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1197279001

CA19 22 0038

Dépôt du bilan annuel 2018 de l'arrondissement du Sud-Ouest sur l'utilisation des pesticides (dossier 1187193003)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De déposer au conseil municipal le bilan 2018 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement, tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1187193003

CA19 22 0039

Adhésion au plan d'action visant la mise aux normes des clôtures ceinturant l'ensemble des installations aquatiques extérieures situées sur le territoire de Montréal et accepter l'offre de service du Service des Grands Parcs du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) pour la gestion et la réalisation des projets d'aménagement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (dossier 1193872001)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adhérer au plan d'action proposé par le Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS);

D'accepter l'offre de services du SGPMRS pour la gestion du projet visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Et de s'engager à maintenir en bon état et en conformité avec la réglementation en vigueur les clôtures extérieures faisant l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de mise aux normes des installations aquatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1193872001

CA19 22 0040

Demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble sis au 4805, avenue Palm, l'agrandissement du bâtiment d'un seul étage dans une zone dont la hauteur minimale prescrite est de deux étages (dossier 1198155001)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure relative à l'agrandissement du bâtiment sis au 4805, avenue Palm et visant à permettre l'agrandissement d'un étage au lieu de deux étages tel que prescrit pour cette zone à l'article 9 paragraphe 2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest 01-280, à la condition suivante :

- que la servitude du droit de passage représentée sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre Yves Gascon, dossier 0912-19 et daté du 8 janvier 2010, soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1198155001

CA19 22 0041

Demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une dépendance en cour avant, pour l'immeuble situé au 3828, rue Saint-Patrick (dossier 1198155002)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure relative à l'implantation d'une dépendance en cour avant et située aux abords de la rue Pitt, pour l'immeuble situé au 3828, rue Saint-Patrick, en dérogation à l'article 355 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), lequel exige une distance de 5 mètres de la voie publique au lieu de 1,47 mètre tel que proposé, à la condition suivante :

- Que la construction soit retirée ou rendue conforme aux normes applicables, dans un délai maximal de 3 ans suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1198155002

CA19 22 0042

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires (dossier 1196347001)

Le maire Benoit Dorais donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure avec une modification de l'article 3 du règlement modifiant le règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280) afin que le 1er alinéa du premier paragraphe de l'article 158.1 se lise ainsi:

« 1° à la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Rose-de-Lima et Charlevoix. »

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA18 22022) relativement aux résidences de tourisme et aux usages temporaires.

Et que la consultation publique requise soit tenue le 28 février 2019 à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1196347001

CA19 22 0043

Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot (dossier 1180511003)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en Suvre du PDUÉS Turcot sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation de certains secteurs mixtes dans le cadre de la mise en oeuvre du PDUÉS Turcot et de le transmettre au conseil municipal pour adoption, conformément à l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Et que la consultation publique requise soit tenue le 28 février 2019 à 18h30, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1180511003

CA19 22 0044

Addenda - Adoption d'un second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07 22014), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) (dossier 1186347027)

Considérant l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019;

Considérant la séance publique de consultation tenue le 30 janvier 2019.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07 22014), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1186347027

CA19 22 0045

Refus - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la démolition du bâtiment à vocation industrielle et la construction d'un projet résidentiel de 41 logements sur 4 étages pour le lot 1 851 517 (cadastre du Québec) situé au 1273, rue Island (dossier 1144334002)

Considérant les dérogations demandées à la réglementation touchant le nombre de logements et la hauteur;

Considérant la densité du projet par rapport au cadre bâti du secteur;

Considérant l'avis défavorable du CCU du 19 juin 2018.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De refuser d'adopter le premier projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la construction d'un projet résidentiel de 41 logements sur 4 étages pour le lot no 1 851 517 localisé au 1273 rue Island, et, en outre, de rejeter l'adoption du projet tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1144334002

CA19 22 0046

Adoption - Projet particulier d'occupation visant le sous-sol de l'îlot Saint-Martin situé au 716, rue Richmond (dossier 1186347031)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003);

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 30 janvier 2019.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), une résolution autorisant l'occupation du sous-sol de l'îlot Saint-Martin, situé sur les lots 2 925 311, 2 925 312, 2 925 313, 2 925 316, 2 925 315, 2 925 314, 2 925 288, 2 925 289 et 2 925 287 (cadastre du Québec) et portant l'adresse 716, rue Richmond selon les conditions suivantes :

Autorisation :

- Autoriser l'usage spécifique « entrepreneurs et matériaux de construction » de la catégorie d'usages C.6(1)

Exigences :

- Exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux (RCA07 22019), les documents suivants :
 - un plan de communication destiné aux résidants de l'îlot Saint-Martin qui seront touchés par les travaux;
 - un document expliquant les mesures de mitigation des impacts du chantier sur les résidants;
 - un plan d'aménagement paysager.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront être amorcé dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1186347031

CA19 22 0047**Ordonnances - Événements publics (dossier 1186748005)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Fête hivernale VECSP	Parc Campbell-Ouest	16 février 2019 de 13 h à 16 h En cas d'intempéries: reporté au 17 février 2019, aux mêmes heures
Dead end race Sub-Zero	Parc Angrignon	16 mars 2019 de 7 h 30 à 17 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1186748005

CA19 22 0048**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1400, rue Ottawa - Lot B-1a - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1184824029)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par François Beaulieu, architecte, déposés et estampillés en date du 20 novembre 2018 et du 24 janvier 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de l'immeuble situé au 1400, rue Ottawa – Lot B -1a - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1184824029

CA19 22 0049

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 4220, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1184824033)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jean-Pierre Lagacé, architecte, déposés et estampillés en date du 15 janvier 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 4220, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1184824033

CA19 22 0050

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 3000, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1194824002)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Louise Hogues, architecte, déposés et estampillés en date du 4 décembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 3000, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1194824002

CA19 22 0051

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1750, rue du Centre (dossier 1184824026)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Alexandre Blouin, architecte, déposés et estampillés en date du 26 novembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé 1750, rue du Centre.

VOTE

Votent en faveur: Benoit Dorais, Alain Vaillancourt, Craig Sauvé

Votent contre: Sophie Thiébaud, Anne-Marie Sigouin

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.
40.12 1184824026

CA19 22 0052

Addenda - Approbation de nouveaux plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 280, rue de la Montagne (dossier 1173459013)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les modifications aux plans préparés par la firme Lemay, architectes, déposés et estampillés en date du 10 janvier 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 280, rue de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1173459013

CA19 22 0053

Avis de motion et dépôt de projet - Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de réglementer l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles (dossier 1196347002)

La conseillère Anne-Marie Sigouin donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de réglementer l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de réglementer l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1196347002

CA19 22 0054

Dépôt de procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement substitut (dossier 1197279002)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement substitut et des résolutions CA17 220314 et CA19 220005 corrigées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1197279002

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 47, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
maire d'arrondissement

Benoit Turenne
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2019.

Initiales Benoit Turenne